

PROGRAMME D'ASSURANCE POUR L'INDUSTRIE DE LA SÉCURITÉ



BFL CANADA offre un programme d'assurance spécialement conçu pour protéger les entreprises oeuvrant dans le domaine de la sécurité (y compris le défaut de rendement).

CE PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE EST DESTINÉ À DES ENTREPRISES TELLES QUE :

- Agences de sécurité
- Agences d'investigation privées
- Services de messagerie téléphonique
- Fabricants de systèmes de protection et de sécurité
- Installateurs de systèmes de protection et de sécurité
- Centrales de surveillance

CE PROGRAMME D'ASSURANCE COMPREND, ENTRE AUTRES :

- Défaut de rendement y compris :
 - défaut de répondre ou réponse tardive à une alarme
 - défaut de fournir le service de protection, tel que garanti ou présenté par l'assuré
 - défaut de fournir le service de messagerie téléphonique, tel que garanti ou présenté par l'assuré
- Préjudice personnel y compris : arrestation, détention ou emprisonnement injustifié, diffamation, discrimination
- Automobile des non-propriétaires
(vise les véhicules loués, utilisés ou déplacés et dont vous n'êtes pas le propriétaire)
- Protection des biens sous vos soins, votre garde ou votre contrôle
- Employés comme assurés additionnels
- Responsabilité des administrateurs d'avantages sociaux pour employés
- Blessures intentionnelles afin de protéger des personnes ou des biens
- Responsabilité locative - tous risques
- Perte de clés des tiers (limite de 25 000 \$)
- Remplacement de toute substance d'extinction accidentellement déchargée
 - * Optionnel : une limite de 1 000 000 \$ par année pour une protection juridique complète
- Rabais applicable pour les membres de CANASA
- Capacité jusqu'à 10 millions de limite d'assurance responsabilité civile
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour le BSP intégré à l'émission de votre police d'assurance
- Programme en exclusivité avec un syndicat de Lloyd's
- Émission de preuves d'assurance sans honoraire additionnel

PAR AILLEURS, BFL CANADA ÉMET ÉGALEMENT TOUS TYPES DE CAUTIONNEMENTS QUE VOS ACTIVITÉS EXIGENT, NOTAMMENT :

- Pour le Bureau de la sécurité privée (BSP)
- De soumission et d'exécution
- Pour la Régie du bâtiment du Québec (Ministère des Finances, qualifications professionnelles des entrepreneurs en construction et des constructeurs-propriétaires)
- Pour la Protection des consommateurs (Ministère des Finances)

POUR PLUS D'INFORMATION OU POUR UNE DEMANDE DE SOUMISSION :

Région de Montréal

Johanne Roy

Courtier en assurance de dommages des entreprises
Directrice clientèle
T. 450 506-1917
jroy@bflcanada.ca

Francis St-Onge

Courtier en assurance de dommages
Gestionnaire service client
T. 514 905-1767
fstonge@bflcanada.ca

Région de Québec

Daniel Lemay

Courtier en assurance de dommages
Directeur clientèle
T. 418 476-1201
dlemay@bflcanada.ca